



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP VANDOEUVRE  
SAID SECTEUR OUEST  
2 RUE DE KEHL  
54502 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX

## Vos références

**Numéro fiscal :**  
Déclarant 1 (C) : 19 58 141 072 314  
Déclarant 2 (C) : 12 18 736 329 307  
**Référence de l'avis :** 23 54 A097518 01  
**Adresse d'imposition au 01/01/2023 :**

64 RUE DE LIVERDUN

54200 VILLEY ST ETIENNE

**Numéro FIP :** 540 39 75 9555296789 3 A  
**Numéro de rôle :** 011  
**Date d'établissement :** 10/07/2023  
**Date de mise en recouvrement :** 31/07/2023

**Identifiant service :** 54062

ATTENOT DENIS  
OU ATTENOT MURIELLE  
64 RUE DE LIVERDUN  
54200 VILLEY ST ETIENNE

## Somme qui vous est remboursée

**1 257,00 €**

**Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.**

**Vous serez remboursé par virement le 24/07/2023**

**sur le compte bancaire suivant :**

FR76 4255 9100 000X XXXX XXX6 108

Identifiant de la banque : CCOPFRPPXXX

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Vos contacts



### Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)



### Par téléphone

au 0 809 401 401 \*

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



### Sur place

aupres de votre centre des finances publiques  
horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV

SIP VANDOEUVRE  
SAID SECTEUR OUEST  
2 RUE DE KEHL  
BOITE POSTALE 40130  
54502 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Revenu fiscal de référence :** 38 289

**Nombre de parts :** 2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

Déclarant 1 - Nom de naissance : ATTENOT

Déclarant 2 - Nom de naissance : LANGUIN

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
--------------------	-----------------	---------------------------------	----------------	--------------------------------------

M

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

2,00

IMPOT SUR LE REVENU	Déclar. 1	Déclar. 2	Total	
<b>Détail des revenus</b>				
Droits d'auteur et fonctionnaires chercheurs.....	825	570		
Déduction minimale.....	- 472	- 472		
Pensions, retraites, rentes.....	23677	21209		
Abattement spécial de 10%.....	- 2175	- 1948		
Salaires, pensions, rentes nets.....	21855	19359		41214
Revenus des locations meublées non pro. régime micro, déclarés.....		979		
Abattement <sup>6</sup> .....		- 490		
Revenus des locations meublées non pro. régime micro, nets.....		489		
Revenus des locations meublées non professionnelles régime micro, total foyer fiscal.....				489
<b>Revenus perçus par le foyer fiscal</b>				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			559	
Revenus de capitaux mobiliers imposables <sup>7</sup> .....				339
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>42042</b>
CSG déductible.....				- 89
<b>CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL <sup>10</sup></b>		<b>Montant déclaré</b>	<b>Montant retenu</b>	
Pensions alimentaires <sup>16</sup> .....		3600	4500	
<b>Total des charges déduites <sup>11</sup>.....</b>				<b>- 4500</b>
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>37453</b>
Taux effectif (revenu total ou mondial).....				38069
Impôt après application du taux effectif <sup>14</sup>				1788
Décote.....				- 569
Impôt avant réductions d'impôt.....				1219
<b>REDUCTIONS D'IMPOT <sup>15</sup></b>	<b>Montant déclaré</b>	<b>Montant retenu</b>	<b>Montant réduction</b>	
Dons aux oeuvres.....	185	185	122	
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup>.....</b>				<b>- 122</b>
<b>Impôt total avant crédits d'impôt.....</b>			<b>1097</b>	
<b>CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS</b>	<b>Montant déclaré</b>		<b>Montant retenu</b>	
Prélèvement forfaitaire déjà versé				

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

&gt;&gt;&gt; Suite de votre avis

sur revenus de capitaux mobiliers.....	72	72	- 72
--	----	----	------

**IMPOT NET**

Total de l'impôt sur le revenu net.....			1025
---	--	--	------

**PRELEVEMENTS SOCIAUX****Détail des revenus**

	<b>CSG - CRDS</b>	<b>PREL SOL</b>	
Revenus de capitaux mobiliers <sup>44</sup> .....	1	1	
Revenus professions non salariées <sup>46</sup> .....	489	489	
BASE IMPOSABLE.....	490	490	
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....	48	37	

<b>Total des prélèvements sociaux nets.....</b>			<b>85</b>
---	--	--	-----------

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine <sup>49</sup> pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2023.....			33
--	--	--	----

**CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :****IMPOT SUR LE REVENU**

Impôt sur le revenu 2022 dû <sup>53</sup> :	1025
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :	- 2221
Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire :	- 48
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :	+ 74

<b>Solde d'impôt sur les revenus 2022 :.....</b>	<b>- 1170</b>
--	---------------

**PRELEVEMENTS SOCIAUX**

	<b>CSG-CRDS</b>	<b>PSOL</b>
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus <sup>53</sup> :	48	37
Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire :	- 97	- 75
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....	- 49	- 38

<b>Solde des prélèvements sociaux 2022 <sup>53</sup>:</b>	<b>- 87</b>
---	-------------

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE	1257
--	------

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....	38289
--	-------

**Informations indiquées pour mémoire**

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

&gt;&gt;&gt; Suite de votre avis

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible <sup>19</sup> 558**Revenus exonérés**

		Déclar. 1
Revenus industriels et commerciaux (régime micro-entreprise).....	Déclarés	2125
Revenus industriels et commerciaux (régime micro-entreprise).....	Nets (35)	616

**PLAFOND EPARGNE RETRAITE**

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2021.....	16253	16253
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394	= 16394

**PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023**

**Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source-ou-appellez-le-0809-401-401) ou appelez le 0809 401 401**

**AUTRES INFORMATIONS**

**Taux moyen d'imposition**..... **2,62%**

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

**Taux marginal d'imposition**..... **11,00%**

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.